

MANIFESTE DES COMMUNAUTES ETRANGERES A TOULOUSE

Monsieur le Préfet !

Nous sommes originaires de plusieurs régions du monde

Nous vivons en France depuis longtemps (certains depuis 40 ans) ; plusieurs ont acquis la nationalité française ; nous contribuons au développement économique et prenons part à la vie sociale et politique de la France. Souvent, nous sommes nous-mêmes victimes du délit de faciès. Nous ne pouvons pas rester indifférents au sort de nombreux de nos compatriotes, condamnés à vivre sans droit.

Nous manifestons, par cette lettre, notre refus de la violation des droits les plus élémentaires.

Cette violation des droits humains prend la forme d'un engrenage de perte de dignité, d'angoisse, de honte et de désespoir, qui atteint tous les secteurs de la société, ici et dans les pays d'origine :

- L'homme, pour se développer, a besoin de vivre en Famille. Les conditions d'arrestation, de rétention et d'expulsion sont parfois en contradiction flagrante avec la convention internationale des droits de l'enfant, mais aussi avec la Convention européenne des Droits de l'Homme et avec la Convention de Genève. Or le CESEDA (Code d'Entrée et de Séjour des demandeurs d'Asile - loi de juillet 2006) ne doit pas être au-dessus des conventions signées par la plupart des Etats¹.
- Ces enfants et ces jeunes, arrachés à l'un de leurs parents, arrêtés à la porte de l'école, enfermés pendant plusieurs jours (bientôt pendant plusieurs mois ?) dans des centres de rétention administrative vivent de véritables traumatismes. Certains psychiatres s'inquiètent du développement de la violence, que cela génère. Ces enfants et ces jeunes ont vocation à devenir Français et à rester sur le sol français. Quelle société préparons-nous ainsi ?
- Certains membres du personnel du service des étrangers, sont peu formés à la complexité du droit des étrangers selon les accords conclus entre la France et les différents Etats, ou alors ils ne font qu'obtempérer aux « directives de leurs supérieurs » pour remplir les quotas (ce sont leurs expressions) ; les étrangers qui se présentent aux guichets obtiennent alors des réponses incohérentes, qui les perturbent ; il n'y a plus de transparence ; la tension provoque des incivilités de part et d'autre.
- Devant les changements fréquents des accords internationaux, de la jurisprudence, et des contextes sociaux -politiques des pays d'origine, il est difficile de suivre toutes ces évolutions. Beaucoup d'étrangers se retrouvent alors « sans défense ».
- Certains employeurs, par appât du gain devant une main-d'œuvre bon marché, d'autres, parce qu'ils reconnaissent leur compétence, prennent le risque d'employer des travailleurs en situation irrégulière et se mettent ainsi hors la loi.
- Des travailleurs étrangers, pour survivre, acceptent n'importe quel emploi, à n'importe quelle condition ; ces situations contribuent à détruire les personnes. Elles ne peuvent

¹ Et de toutes les conventions internationales ratifiées et signées par la France

plus faire valoir leurs droits, ni exercer leurs devoirs (payer des cotisations sociales, des impôts, voter ...).

Devant la gravité de cette situation, nous décidons de créer des comités de vigilance :

- pour rester attentifs et proches de nos concitoyens, pour leur faire connaître leurs droits fondamentaux.
- Pour sensibiliser l'opinion publique d'ici et de notre pays d'origine par un contact régulier avec les médias.
- Pour alerter les élus, les ministres, des députés des groupes d'amitié à l'Assemblée nationale française, les consuls, ou les ambassadeurs de nos pays respectifs, selon les cas.

Nous faisons nôtre l'appel de la Commission des évêques catholiques d'Europe :

« Que les réfugiés et demandeurs d'asile soient accueillis dans des conditions garantissant le respect de leur dignité personnelle et que leurs demandes soient examinées selon des procédures de la plus haute qualité ».

En effet nous avons affaire à des hommes et des femmes en quête d'avenir, qui ont déjà couru de grands risques pour échapper à la mort ou subvenir aux besoins de leur famille. Trouveront-ils enfin un espace de paix et de reconnaissance, pour la richesse qu'ils apportent à la France par leur travail, leur culture et la mixité ?

Soutenus par la Pastorale des Migrants et par d'autres associationsⁱ, nous souhaitons vous rencontrer, afin de discuter des propositions suivantes :

1. Concernant l'accueil au service des étrangers de la Préfecture

- Afin d'éviter la longue file d'attente dans la rue, serait-il possible de prendre rendez-vous par internet, comme cela se fait avec les étudiants étrangers ?
- Des femmes enceintes, ou des personnes handicapées doivent rester debout pendant près de 3 heures, parfois. Pour améliorer cette attente, mettre des chaises par exemple.
- le personnel ne pourrait-il pas être encouragé à respecter la confidentialité (il arrive que certains crient tellement fort que tout le monde entend), et à tenir compte de la difficulté qu'ont certains étrangers à comprendre et à s'exprimer en français ?
- le personnel est à un point-clé de l'accueil ; il serait très utile que périodiquement leur formation soit réactualisée.
- Ce personnel est en « première ligne de l'accueil : ne peut-on pas prévoir avec lui des temps de « supervision » pour qu'il puisse exprimer ce qui lui pèse, ce qui le stresse ? Cela l'aiderait à avoir un comportement plus adapté aux personnes qu'il accueille.
- Concernant les enfants, qui viennent avec leurs parents, il serait souhaitable qu'il y ait un espace « enfants ». Il est inadmissible de leur faire subir ce climat d'incivilités et de longue attente.

2. L'attente pour la délivrance des titres de séjour

Nous dénonçons le non-respect du délai raisonnable du temps d'attente, qui ne peut excéder 6 mois.

3. Concernant les interpellations

Si contrôle il y a, que ce soit un contrôle pour tous ! Mais presque toujours ce sont des contrôles au faciès et bien ciblés : à l'intérieur même de la Préfecture, au domicile, dans la rue, au Tribunal, sans parler des lieux de travail.

4. Concernant les expulsions

- Nous sommes profondément choqués par les conditions dans lesquelles se passent les expulsions
- Nous demandons, que les personnes expulsées puissent téléphoner à leur famille ou à leur avocat et que la présence d'une association pendant la garde à vue soit assurée
- Nous refusons qu'un enfant soit séparé de ses parents (il arrive que l'enfant soit placé dans les services de la DRASS, quand les parents sont renvoyés au pays)

5. Concernant le centre de rétention

La loi elle-même prévoit d'autres alternatives à la rétention ; celle-ci n'est prévue qu'en cas extrême ; mais nous assistons à une systématisation de l'enfermement. Or ces étrangers ne sont pas des criminels ! Pourquoi ne pas avoir recours au contrôle judiciaire, surtout lorsqu'il y a des enfants, des vieillards et des malades ?

Il y a obligation de scolarisation pour les enfants ; leur place n'est pas au centre de rétention.

6. Concernant la liste des 21 métiers (circulaire de février 2008)

Cette liste concerne les étrangers des pays tiers (hors Union Européenne) ayant une haute qualification. Nous vous demandons d'intervenir auprès du ministre de l'immigration, pour qu'elle soit adaptée aux besoins réels de main d'œuvre de la région.

7. Régularisations au cas par cas

Nous référant à votre pouvoir discrétionnaire, nous vous demandons de régulariser les dossiers que nous vous présentons à titre privé et humanitaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Toulouse
Janvier 2009*

Signature des représentants de chaque communauté :

Association ABEBO (Côte d'Ivoire). Président : SELA PAUL CRAVER et Honoré ASSANDE
Communauté tamul : Sabine RAJANIKANTH
Communauté Brésilienne : Graciène VERNAY
Communauté gabonaise : Cécile NTOUTOUME
Communauté rwandaise : Simon INSONERE
Communauté Sénégalaise : Ibou SOKHNA et Badji
Communauté congolaise (RDC) : Donatien NDJADI, Pierre BIDUAYA, Marie Chantal MUKULUKU et Paul TSHILENGE
Communauté congolaise (Brazzaville) :
Communauté guinéenne : Léon DOUMBOUYA
Communauté camerounaise :
Communauté malgache :
Communauté malienne :
Communauté mauritanienne :
Communauté angolaise :
Communauté gambienne :
Communauté du Burundi :
Communauté thaïlandaise :
Communauté togolaise :
Communauté béninoise :
Communauté nigérienne :
Communauté algérienne :
Communauté marocaine :
Communauté tunisienne :

ⁱ Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), Communauté gabonaise, Association des Travailleurs Sénégalais de Toulouse (ATST), Communauté brésilienne, Communauté Congolaise de RDC, Communauté malgache, Franciscains de Toulouse, Communauté tamul, Communauté rwandaise, le Cercle des voisins, Petites Sœurs Dominicaines, communauté brésilienne, communauté espagnole, communauté portugaise, communauté rwandaise, communauté congolaise, communauté guinéenne, communauté camerounaise, communauté malgache, communauté malienne, communauté mauritanienne, communauté angolaise, communauté gambienne, communauté du Burundi, communauté thaïlandaise, communauté togolaise, communauté béninoise, communauté nigérienne, communauté algérienne, communauté marocaine, communauté tunisienne